



DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

o.324.221. - KO/Gg

Prière de rappeler cette référence dans la réponse

ad K.35.81. - Wu

1. 3.55 Genève par téléphone par un demandeur si nous
avons reçu lettre Bern

2. 3.55 Reçu par téléphone que réponses reçues de
et envoie ci-joint

Berne, le 18 février 1955.

FG
Wu
MAR 1 = 1955
62031

K 35.81.1.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de nous référer à notre lettre du 3 février par laquelle nous vous avons remis un exemplaire du rapport adressé au Conseil fédéral sur l'énergie atomique.

En ce qui concerne la collaboration bilatérale avec les Etats-Unis, le rapport arrive à la conclusion qu'il serait prématuré de signer un accord avec le Gouvernement américain, ainsi que la loi sur l'énergie atomique le prévoit dans certains cas.

M. Walter Boveri, promoteur du premier réacteur atomique suisse, est toutefois d'un avis contraire. Il nous engage vivement à demander aux autorités américaines quelles seraient les conditions auxquelles elles seraient prêtes à nous livrer des matières enrichies. M. Boveri croit que si ces conditions sont acceptables, nous ne devrions pas tarder à conclure un accord avec les Etats-Unis. A son avis, nous serions mieux servis si nous sommes les premiers à le faire.

On peut évidemment se demander si M. Boveri n'a pas raison. Il ne nous paraît pas exclu en effet que lorsqu'un texte d'accord bilatéral aura été arrêté par les Etats-Unis après négociations avec un autre pays, il sera très difficile de le modifier s'il contient des dispositions qui ne nous conviennent pas. En étant parmi les premiers à négocier, nous pourrions émettre des vœux dont les Américains seraient peut-être disposés à tenir compte. Il ne serait guère opportun, si nous nous voyions ultérieurement amenés à conclure un tel accord, que nous nous trouvions éventuellement à la remorque des pays ralliés au NATO.

A la Légation de Suisse,

Washington.

à enregistrer
et me
rendre
sup
Wu



Avant de prendre une décision à ce sujet, nous attachons du prix à connaître votre opinion. Nous vous serions dès lors reconnaissants de nous faire savoir, après avoir procédé aux sondages que vous jugerez appropriés, si la conclusion d'un accord bilatéral nous assurerait effectivement la livraison rapide de matières enrichies.

Il conviendrait ensuite de déterminer les conditions auxquelles les Etats-Unis seraient prêts à conclure un accord.

Finalement, il nous paraît important d'examiner si la procédure prévue dans l'"Atomic Energy Act" pour la conclusion d'accords bilatéraux pourrait se révéler gênante pour nous, en ce qui concerne notre politique de neutralité. Nous pensons en particulier aux délibérations des commissions du Congrès.

Nous adressons une lettre semblable à notre Observateur auprès des Nations Unies à New-York.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
Organisations Internationales

Micheli

Micheli